

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 31 MARS 2025

ID : 079-217901503-20250324-2025721774BIS-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 24 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Albert Nicolas, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés : Machy Didier, Niot Jean-Marc (pouvoir donné à Alain Biraud), Léoment Nathalie (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

Objet : Budget : Fongibilité des crédits

2025/721-774

Vu la délibération du 28 mars 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AUTORISER le Maire à procéder, au cours de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Claude Stoffel
Secrétaire de séance

Annette Machet
Maire

